

Compte rendu de la séance du 29 mars 2018

Présents : HAMM Ernest, LEBLOND Christophe, WANNENMACHER Sylvie, ENGELMANN Pascal, MAHDADI Jordan, WANNENMACHER Daniel

Absents et excusés : BREHM Alexandre, MOTSCH Grégory

Procurations : BREHM Alexandre par MAHDADI Jordan, MOTSCH Grégory par LEBLOND Christophe

Secrétaire de la séance: LONGFORT Aurélie

Ordre du jour:

- Désignation du secrétaire de séance,
- Budget Principal : Approbation du compte administratif 2017,
- Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2017,
- Budget principal : Vote du budget primitif 2018,
- Budget principal : affectation de l'excédent de fonctionnement,
- Subventions communales,
- Subvention à l'association AMICA Périscolaire
- Adhésions de la commune
- Vote des taux des taxes directes locales
- Bois bourgeois 2018 : fixation du prix des lots
- Demande d'exonération de la taxe d'aménagement pour un bâtiment d'exploitation commerciale
- Décisions du Maire,
- Divers - informations.

Délibérations du conseil:

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération est ajoutée pour l'autoriser à signer une convention de servitude avec ENEDIS pour le bâtiment école-salle-mairie.

Délibération n° 2018 03 01 : Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Aurélie LONGFORT, est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 02 : Convention de servitudes avec ENEDIS

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention de servitude pour la mise en place du coffret électrique devant le bâtiment école-salle-mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et statuant à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 03 : Budget Principal : Approbation du compte administratif 2017

En application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivité territoriales, le Conseil Municipal élit le président de séance pour débattre et voter le compte administratif. Monsieur Christophe LEBLOND est élu président. Le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Christophe LEBLOND, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	157 697.76	195 128.09	501 118.80	748 396.64	658 816.56	943 524.73
TOTAUX	157 697.76	195 128.09	501 118.80	748 396.64	658 816.56	943 524.73
Résultat de clôture		37 430.33		247 277.84		284 708.17
				Restes à réaliser	378 975.57	
			Besoin/excédent de financement Total		94 267.40	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			33 848.55

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	au compte 1068 (recette d'investissement)
37 430.33	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour : 7 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 04 : Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2017

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2017 de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget Principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	748 396.64	195 128.09	943 524.73
Dépenses	501 118.80	157 697.76	658 816.56
Résultat propre de l'exercice	247 277.84	37 430.33	284 708.17
Report de l'exercice 2016	225 823.33	66 172.60	291 995.93
Résultat de clôture 2017	473 101.17	37 430.33	510 531.50

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2017 de la commune établi par Mr le receveur municipal.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 05 : Budget principal : vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte le budget primitif de la commune pour l'exercice 2018 tel qu'il est présenté par le maire et qui s'élève à :

- Dépenses et recettes d'investissements :	1 268 861.50	euros
- Dépenses et recettes de fonctionnement :	211 730.33	euros

Pour : 5 Contre : 2 Abstentions : 1

Délibération n° 2018 03 06 : Subventions communales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Association française des sclérosés en plaques : 50 €

Fondation Patrimoine : 50 €

Club Vosgien : 50 €

Donneurs de sang de Metting : 50 €

Foyer Sport et Culture : 300 €

Société d'arboriculteurs de Phalsbourg et environ : 100€

Soit un total de 600 €

Pour : 7 Contre : 1 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 07 : Subvention à l'association AMICA Périscolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à la réunion de bilan du périscolaire avec Messieurs les maires des communes concernées, la subvention à prévoir dans les budgets est de 5000,00 € par commune pour l'association AMICA périscolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer cette subvention

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 08 : Adhésions de la commune

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, décide des adhésions suivantes et du paiement des cotisations y afférentes :

- Association des Maires Ruraux de Moselle
- Fondation du patrimoine
- Association des Maires de l'Arrondissement de Sarrebourg
- Amicale des Maires du Canton de Phalsbourg
- Association des Maires de France
- Moselle Agence TEChnique

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 09 : Vote des taux des taxes directes locales

Mr le Maire présente à l'assemblée l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 adressé par les services préfectoraux.

Le 1er adjoint propose d'augmenter les taxes. Le Maire répond qui serait préférable de préparer ensemble en amont avant de délibérer. Il est prêt à proposer une étude pour l'année prochaine. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas augmenter les taux par rapport à ceux de l'année précédente, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14.57%
- Taxe foncier bâti : 8.95%
- Taxe foncier non bâti : 39.62%

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Délibération n° 2018 03 10 : Bois bourgeois 2018 : fixation du prix des lots

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de l'attribution de lots aux ayants-droits pour l'année 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et statuant à l'unanimité, fixe le prix du stère de bois bourgeois à 52.05 euros pour l'année 2018. Soit 312.30€ les 6 stères.

Pour : 8 Contre : 0 Abstentions : 0

Décision du Maire

- Démolition foyer : diagnostic amiante et devis démolition
- Demande DETR auprès de la Sous-préfecture

Divers - Informations

- dispositif « participation citoyenne » : suite à la réunion avec la gendarmerie, lancer candidature comme citoyen référent pour signature d'un accord
- Visite de la Sous-Préfète : jeudi 5 avril 2018 à 16h30
- AFUA : évolution des travaux, réservations
- Assainissement : respect des normes pour les nouvelles constructions
- Présentation des différents dossiers à l'étude et en cours
- Travaux école : avancement, inauguration mi-juin
- Gérance de la salle.